DEUXIÈME ÉDITION

débat; tous les points importants en ont été longuement discutés, il n'y a plus que des points de détail à régler (Protestations : Nous l'avons même pas le texte sous les yeux !) tout au plus pourrait-on remettre à quelques heures la discussion.

M. Berger estime qu'il faudrait au moins attendre l'impression du texte qui modifie si profondément le projet.

On vote, et ce vote donne lieu à pointage. La proposition est adoptée par 303 voix contre 206.

La discussion est suspendue jusqu'après l'impression et la distribution du nouveau texte, soit deux heures environ : il est 6 h. 1/2.

La séance est reprise à 4 h. 1/2.

M. Klotz revient défendre son amendement, réduisant à 195 millions le chiffre de l'emprunt, de façon à n'y comprendre seulement les dépenses dont l'Etat réclame le remboursement. Il n'est pas possible, déclare-t-il, d'aborder d'autre système que celui-là ou le payement de toutes les indemnités sans exception ; la Commission a le tort de n'accepter ni l'un ni l'autre.

Un emprunt pour une somme si faible n'est bon que pour des pays à finances avariées, la France ne saurait engager pour si peu son crédit.

De l'avis du ministre des Finances, l'emprunt n'a pour but que de suffire à des besoins pressants. M. Caillaux ayant déclaré qu'il ne restait pas dans les caisses du Trésor de quoi passer l'hiver. (Rires.)

Dans ces conditions, que devient la question des indemnités?

Et puis, on n'a jamais vu un pays, pour un emprunt, substituer sa garantie à celle d'un autre pays.

En tout état de cause, l'orateur estime que le chiffre de l'emprunt doit être subordonné à l'adoption ou au rejet de l'article 8, qui détermine les conditions de la concession et les bénéficiaires des indemnités.

M. Mascuraud estime le projet détestable à deux points de vue, comme emprunt d'abord et ensuite à cause de la situation préjudiciable et injuste qu'il crée aux indemnitaires.

Le singulier rapporteur qu'est M. Hubbard revient déclarer que, si la Commission s'est prononcée en faveur du relèvement de l'emprunt à 205 millions, lui, personnellement, reste favorable au chiffre de 200 millions, montant des dépenses de l'Etat, et repousse le chiffre de 195 millions.

M. de Mun intervient à son tour pour demander, avant le vote sur l'article 1er l'avis du gouvernement sur l'article 8, qui pourrait amener l'exclusion de certaines indemnitaires.

M. Waldeck-Rousseau. — Il me semblait que le gouvernement s'était clairement expliqué ; il avait déclaré se refuser à distinguer entre les intérêts que son protectorat lui-même avait le devoir de défendre.

J'ai montré qu'en Extrême-Orient nous n'avions fait que suivre une politique jusqu'ici pratiquée par tous les ministères, depuis celui de M. Goblet jusqu'à celui de M. Bourgeois.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'emprunt

La Commission du budget a adopté l'amendement suivant de M. Doumergue :

« A moins d'une autorisation spéciale donnée par une loi, les payements faits aux indemnitaires ne pourront excéder le montant des sommes déjà encaissées par le Trésor sur les annuités payées par la Chine. »

M. Cailleux repousse cet amendement et maintient ses précédentes déclarations.

Le groupe socialiste

On nous communique le procès-verbal suivant :

« Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni à 1 h. 1/2, sous la présidence de citoyen Pourrière. Après avoir examiné le manifeste du bureau socialiste international, il a décidé de le faire sien et de déposer, conformément aux indications contenues dans ce manifeste, une interpellation dans la séance d'aujourd'hui.

Cette interpellation sera déposée par le citoyen Gustave Hugues dès le début de la séance. Elle sera ainsi formulée : « Je demande à interpeller le gouvernement sur l'interprétation des résolutions du Congrès de La Haye. »

Le groupe décide que le groupe interviendra dans la discussion de l'interpellation sur la crise viticole, et désigne le citoyen Pourrière pour cela.

Ensuite le groupe décide qu'il demandera la discussion urgente du budget du rapport Rosselin sur le secret du vote.

Enfin, le citoyen Bertoux, secrétaire, rend compte des démarches qu'il a faites auprès du ministère des Finances en faveur des ouvriers et ouvrières des manufactures des tabacs et des allumettes.

La législation criminelle

La Commission de la législation criminelle a adopté les conclusions du rapport de M. Delcourtes sur la proposition de M. Louis Martin, ayant pour objet de modifier la majorité nécessaire pour l'admission des circonstances atténuantes.

Elle a ensuite approuvé le deuxième rapport de M. Bompard sur les propositions de réforme du Code de justice militaire. Ce rapport contient les dispositions relatives à la réduction du nombre des Conseils de guerre au secret du vote et à la suppression des Conseils de revision de Paris et d'Alger dont les pouvoirs seront attribués à la Cour de cassation.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

Fin de la grève à Anzin

Le premier acte de la comédie est terminé. Les délégués au Comité national ont démontré leur impuissance et perdu la confiance des mineurs. Ceux-ci, après des tentatives de grève partielle, veulent se ressaisir et préparer sur de nouvelles bases le grand mouvement libérateur.

Les délégués du bassin d'Anzin, réunis samedi à Denain, ont voté la reprise du travail pour aujourd'hui.

L'assemblée plénière des grévistes a approuvé cette attitude. M. Escalier, délégué de la Fédération de la Loire, a fait des déclarations qui prouvent combien sont profondes les divisions qui séparent à l'heure actuelle le Comité fédéral de certaines Fédérations :

Et pourquoi est admirable mouvement, la grève générale, n'a-t-il pas éclaté? Ah! soyons francs, sachons en rejeter sur nous-mêmes toute la responsabilité. C'est parce que nous avons eu la faiblesse de confier nos intérêts à eux en huit individus. C'est parce que nous avons soumis nos volontés à leurs volontés, parce que nous avons abdiqué notre dignité d'hommes entre leurs mains. Et qu'ont fait ces hommes? Ils n'ont pas su ou voulu remplir le mandat que nous leur avions donné. Ils devaient faire la grève ou mal ; ils ont eu peur que vous ne vous suivies pas tous. Ils devaient faire la grève en novembre : ils ont eu peur et ne l'ont pas faite pour le Parlement. Pourquoi? Il y a là des dessous que je connais et que je dirai quand l'heure sera venue, non pas en réunion publique, mais en des réunions de Comité, où j'aurai le courage de faire les exécutions nécessaires. Eh bien, puisque nous connaissons le mal, débarrassons-nous-en, en balayant le Comité fédéral, et remplaçons-le immédiatement.

Et voici, au nom de la Fédération de la Loire, ce que je viens vous proposer et ce que nous irons proposer dans le Pas-de-Calais. Reprenez tous le travail lundi matin, mais décidez tous, ce soir, que vous voulez la réunion d'un Congrès national qui se tiendra à Paris dans six jours. Vous le pouvez, si vous le voulez, et c'est le salut. Pas de plus long retard, vous enverrez vos délégués avec un mandat très ferme ; oui ou non, c'est la grève générale ; et alors, vous ne donnerez plus vos pouvoirs à 8 hommes, et, par le fait, à un seul. Nous serons-là 50 qui prendrons des résolutions et qui saurons les faire exécuter en rentrant vers nos sections respectives. Le mot d'ordre sera grave. Nous le reporterons fidèlement, et sans crainte des cabinets noirs qui arrêteraient les dépêches et les lettres.

Cette grève partielle du bassin d'Anzin pourrait bien avoir un autre résultat.

M. Bozant, par sa faiblesse et sa versatilité, a perdu son influence. Il a compromis jusqu'à l'existence de son Syndicat en faisant prendre aux délégués, à quelques jours d'intervalle, les décisions les plus contraires.

Les bons ouvriers ne pourront qu'y gagner.

Dans le Pas-de-Calais

Les grévistes d'Hénin-Liétard ont compris également l'inutilité de leur résistance et décidé de reprendre le travail.

La gendarmerie a arrêté pour entraves à la liberté du travail, pendant la nuit de mercredi à jeudi, les frères Dumoulin et les nommés Amédée Wartelle, Florez, Lorthiois et Choquet, mineurs à Harnes, membres du parti ouvrier français. Ils sont inculpés de bris de poteaux et de lignes télégraphiques et téléphoniques.

Dans le Nord

Valenciennes, 25 novembre. — La grève est terminée. La reprise du travail est presque complète à Denain.

Denain, 25 novembre. — Les ouvriers mineurs grévistes se sont présentés en masse ce matin et ont été ajournés à demain après-midi pour mettre les fosses en état.

Néanmoins, on a admis ceux qui n'avaient pas cessé le travail.

Une cinquantaine de mineurs en costume de travail ont parcouru la place de la Mairie en chantant ; mais, sur l'intervention du maire, ils se sont dispersés et sont rentrés chez eux. On parle d'une réunion pour ce soir.

Actuellement tout est calme.

A Montceau-les-Mines

Les individus qui se sont livrés aux inqualifiables agressions de samedi invoquent l'ivresse comme excuse. L'état d'aucun des blessés n'est grave.

Le tribunal correctionnel de Chalon a condamné quatre ouvriers pour coups à diverses peines. Puis il a condamné deux autres ouvriers à six mois de prison pour faux témoignage.

Pour la grève

Creusot, 25 novembre. — Hier dimanche, 200 ouvriers ont assisté à une conférence donnée au Gue par MM. Mazards, secrétaire du Syndicat des mineurs, et Taillefer, secrétaire du Syndicat des métallurgistes de Decazeville.

A la suite de cette conférence, les assistants ont voté un ordre du jour blâmant ceux qui cherchent à faire avorter la grève générale et se déclarant prêts à se mettre en grève le jour où l'ordre en serait donné.

TRANSFORMATION

DE LA LIGUE DES PATRIOTES

Les membres de la Ligue des Patriotes se sont réunis, samedi soir, au manège Saint-Paul, pour délibérer sur la transformation de la Société, nécessitée par la loi de juillet 1901.

M. Jacques Robert, délégué général de la Ligue, a donné lecture des statuts modifiés.

L'article 1er expose la nécessité du plébiscite pour une bonne politique intérieure. L'article 2 énumère les buts de la Société : le restitution de l'Alsace-Lorraine, le relèvement de la patrie, la revision de la Constitution de 1875, la restitution du plébiscite, etc.

La transformation a été approuvée par acclamations.

Plusieurs discours avaient été prononcés avant par MM. Galli, Robert, Thiébaud, Tournade, Barillier, Dubuc, Cloutier.

LA 11e LÉGION DE LA GARDE NATIONALE

Les anciens tambours de la 11e légion de la garde nationale touchent chaque année les arrérages d'une rente de 200 francs constituée à leur intention, il y a dix-neuf ans.

On vient de dresser, comme tous les ans, la liste de ceux qui survivent. Ils sont au nombre de cinq :

M. Blainvillain (Jean-Baptiste), né en 1820, demeurant rue des Chantraines, 14, à Montreuil-sous-Bois (Seine), tambour de la 11e légion, de 1840 à 1848 ;

M. Gand (Jean), né en 1812, demeurant à Paris, rue d'Alésia, 154, caporal-tambour de la 11e légion, de 1840 à 1848 ;

M. Michel (Eugène-Albert-Napoléon), né en 1828, demeurant à Viarmes (Seine-et-Oise), rue de la Chenelle, 7, tambour de la 11e légion, de 1840 à 1848 ;

M. Pépin (Ferdinand), né en 1828, demeurant à Paris, avenue du Maine, 186, tambour du 19e bataillon, de 1846 à 1871 ;

M. Lemaître (Léopold-Adolphe), tambour du 89e bataillon de la garde nationale, de 1844 à 1870.

Il y a bien encore quelques autres vieillards ayant servi dans la 11e légion, mais non en qualité de tambours.

LES ENFANTS SAUVETEURS

Dimanche après-midi a eu lieu, à 2 heures, dans la salle des Agriculteurs de France, la huitième fête annuelle de l'œuvre des Enfants sauveteurs, sous la présidence de M. Demagny, secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Après une courte allocution du président, M. Landaut, secrétaire général, a donné lecture du palmarès. Voici la liste des lauréats :

Prix du président de la République. — Dezette (Georges), 13 ans : a arrêté trois chevaux emportés qui allaient écraser des enfants jouant sur la chaussée.

Prix du président du Conseil. — Lecomte (Lucien), 16 ans : s'est jeté à l'eau du quai de Billancourt pour sauver un de ses camarades tombé d'un bateau.

Prix du ministère de l'Instruction publique. — Rue (Paul) et Fy (Louis), 12 ans, 11 ans : se sont jetés à l'eau pour retirer un de leurs camarades tombé dans le canal.

Prix du ministère de l'Agriculture. — Tentaine (Louis), 13 ans : a sauvé deux de ses camarades tombés dans le canal.

Prix du ministère des Travaux publics. — Duval (Louise), 9 ans : a sauvé une fillette de 10 ans tombée dans la Seine.

Prix Bouton. — Gallot (Louis), 11 ans : a sauvé sa sœur âgée de 4 ans qui, en jouant, avait mis le feu à ses vêtements ; s'est gravement brûlé aux mains.

D'autres enfants ont reçu des récompenses.

LES GRÈVES

Les ouvriers des ports

Brest. — Hier matin, tous les Syndicats ouvriers de la ville, ayant à leur tête MM. Martin, président du Syndicat du port, et Aubert, président de l'Union syndicale, se sont rendus à l'Hôtel de Ville, où ils ont été reçus par M. Berger, maire.

Les Syndicats ont réclamé la création d'une Bourse du travail à Brest.

Le maire a répondu qu'il soumettrait la question au Conseil municipal.

Le Syndicat du port de guerre continue à préparer la grève. Le referendum qui aura lieu en réunion générale ne sera fixé qu'après que la Commission du budget aura définitivement statué sur les revendications du Comité fédéral.

Toulon. — Le referendum des travailleurs du port de Toulon sur la question de la grève a été clos hier à midi.

Le Comité fédéral se réunira incessamment pour décider la date du dépouillement.

Les bulletins des sections ont été mis sous pli cacheté et déposés à la Bourse du travail. Le résultat sera tenu secret jusqu'après la discussion du budget. Le nombre des votants ne paraît pas atteindre 2 000 sur 7 000 ouvriers, et le silence du Comité est de mauvais augure, bien que certains veuillent le considérer comme une intimidation.

LA CRISE VITICOLE

Le Conseil municipal de Bordeaux s'est occupé de la question de la crise viticole. Un de ses membres a déposé un vœu demandant qu'une prime d'exportation de 7 fr. 50 par hectolitre soit accordée.

Ce vœu et ses considérants seraient communiqués aux sénateurs, députés, Conseils généraux, Conseils d'arrondissement, Chambres de commerce, Sociétés d'agriculture, etc.

Cette proposition sera discutée dans une prochaine séance.

LE DRAME DE ROQUEBRUNE

La réunion des conseillers municipaux de Cabbé-Roquebrune, commune située non loin de Menton, a été, samedi soir, troublée par des scènes de violence inouïes.

Le Conseil municipal était en séance ordinaire de novembre quand, à la suite d'une discussion très âpre, soulevée sur des travaux communaux qui divisant le Conseil et la population en deux fractions ennemies, les partisans du maire, M. Brigliano, engagèrent la discussion sur un terrain plus personnel, et chicanèrent un de leurs collègues, nommé Orsini, au sujet d'une somme de 2 500 francs dont il avait été dépositaire, et dont on lui réclamait les intérêts.

Après de vives controverses, M. Orsini se précipita sur le maire, M. Brigliano, et le frappa avec la crosse de son revolver. Les autres conseillers s'interposèrent pour éviter un pugilat ; c'est alors qu'Orsini déchargea son revolver par deux fois et atteignit l'adjoint, M. Sigaud, au côté gauche de la poitrine. Le malheureux tomba.

A ce moment, M. de Montfort saisit le meurtrier à bras-le-corps et essaya de le maîtriser ; mais il fut impuissant, et le meurtrier put tirer encore. C'est à ce moment que M. Brigliano fut atteint de deux nouvelles balles dont l'une lui perfora le foie. On ne croit pas qu'il survive.

Profitant de l'affolement général, Orsini, par les raccourcis qu'il connaît bien, se rendit à Menton, où il fut aperçu dans la nuit. On suppose qu'il a dû gagner l'Italie.

Mort de l'adjoint Sigaud

A la suite de ses blessures, M. Sigaud est mort hier matin. Orsini est un adjudant retraité du 27e chasseurs alpins ; il était médaillé militaire et établi à Roquebrune, où il s'était marié. Le parquet et le préfet sont sur les lieux.

Les travaux communaux entrepris pour l'agrandissement de la place dite du Borg paraissent avoir été la cause du drame de Roquebrune. Les opposants prétendaient que ces travaux étaient onéreux et inutiles ; une grande effervescence en était résultée ; il avait fallu, en effet, ajouter une rente qui devait être reconstituée par des centimes additionnels. Ce qui convenait la guerelle, c'est que les opposants accusaient formellement leur maire, M. Brigliano, d'avoir entrepris ces travaux uniquement pour faciliter l'accès et augmenter la valeur de terrains appartenant à son père.

Disons, pour la clarté de notre information, que l'agrandissement de la place du Borg couvrait un ravin séparant lesdits terrains de la commune-ville. De plus, on laissait entendre que ces mêmes terrains, anciennement biens communaux, étaient détenus indûment par M. Brigliano père, qui assurait les avoir achetés à la commune sur convention verbale.

On craint que les partisans du maire Brigliano et de son adjoint tué ne se livrent à des représailles.

La femme du meurtrier a disparu en même temps que lui.

LES CONGRÉGATIONS

L'ABBAYE DE SOLESMES

Le 15 novembre, le juge de paix de Sablé et le liquidateur des biens des Bénédictins vinrent à Solesmes pour remplir leur mandat. — La Société civile leur refuse l'accès des immeubles et la foule hue les deux personnages qui se retirèrent.

Samedi, ces Messieurs sont revenus accompagnés de gendarmes sous les ordres d'un capitaine ; mais les membres de la Société civile ont répondu par un même refus d'ouvrir les portes. Le juge de paix et le liquidateur se sont encore retirés, mais les citant devant le tribunal de La Flèche.

Le juge de paix, désireux d'user de conciliation, a remis à vendredi prochain, 29 novembre, les mesures de rigueur.

Cependant, le liquidateur, M. Ménage, a terminé l'inventaire de l'imprimerie annexe de l'abbaye, et deux gendarmes y ont été installés.

La foule a assisté, impassible, à ces opérations ; aucune manifestation ne s'est produite ; mais on sent que la population est irritée et qu'elle se prépare à manifester ses sentiments le jour où on forcera les portes.

LES ADMINISTRATEURS-SÉQUESTRES

Le tribunal civil de Nantes a nommé un administrateur-séquestre des biens des Sœurs Réparatrices de la rue Mondésir.

AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Ardèche. — Le Conseil municipal de Saint-Peray a émis, à l'unanimité, moins une voix, un avis favorable à la demande d'autorisation des Sœurs de Sainte-Philomène, garde-malades.

Loiret. — Le Conseil municipal d'Orléans a donné, par 21 voix sur 27 votants, un avis favorable à la demande d'autorisation des Dames Auxiliatrices et aussi un avis favorable, par 14 voix contre 9 et 4 abstentions, à la demande des Franciscains.

Vosges. — Le Conseil municipal de Remiremont a émis un avis favorable à la demande d'autorisation de la maison de Jésus-Marie dont le siège est dans cette ville.

Manche. — Le Conseil municipal de Carentan a émis, à l'unanimité, un avis favorable au maintien des Frères de la Miséricorde qui ont une école libre en cette ville depuis dix-sept ans.

Côtes-du-Nord. — Le Conseil municipal de Jugon a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation des Pères Eudistes qui ont un noviciat dans cette ville.

Hérault. — Le Conseil municipal de Saint-Pargoire a donné un avis défavorable à la demande des Frères de Marie qui dirigent depuis trois ans l'école libre de cette localité.

Somme. — Le Conseil municipal d'Abbeville a émis un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par les Eudistes. Le maire a dit « qu'à juste titre ces religieux sont honorés et estimés à Abbeville ».

Loire-Inférieure. — Par 16 voix contre 7, le Conseil municipal de Saint-Nazaire-sur-Loire vient d'émettre un avis défavorable au sujet des Pères Franciscains.

Le maire, M. Lechat, qui jusqu'ici passait pour un libéral, s'est signalé par son attitude agressive à l'égard des religieux.

Cette volte-face ne l'honore pas.

LES CONGRÉGATIONS

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le Conseil municipal s'occupe aujourd'hui des Congrégations.

On sait que, dans une récente séance, deux ordres du jour ont été déposés : l'un, de M. Labusquière, concluant au refus en bloc, l'autre, de M. Alpy, concluant à l'admission en bloc des autorisations, et que la Commission n'a pu prendre aucune décision à cet égard.

A la séance d'aujourd'hui, M. Henri Galli, en son nom et au nom de 17 de ses collègues, dépose la proposition suivante :

Le Conseil, protestant contre toutes les mesures et contre toutes les lois sectaires :

Considérant que la constitution républicaine de 1848 a posé le principe fondamental de la liberté d'association ;

Qu'il importe de répudier hautement les lois et décrets des monarchies, inspirés de rivalités et de haines politiques et religieuses ;

Que la loi de 1901 sur les associations s'est inspirée du texte et de l'esprit de ces lois et décrets ;

Qu'elle pourrait être plus tard invoquée contre toutes autres associations et qu'elle pourrait servir de prétexte à toutes les réactions et à toutes les répressions ;

Qu'elle est l'œuvre des ministres qui, anciens élèves des Congrégations, semblent vouloir assimiler les doctrines d'Etat aux doctrines d'Eglise,

Le Conseil déclare :

Que la loi de 1901 sur les associations est une loi mauvaise, loi de réaction antilibérale et par conséquent antirépublicaine.

Que dans aucun cas, il ne saurait se prêter à l'application des dispositions restrictives qu'elle contient, et émet l'avis, sans vouloir examiner par sophisme les décisions qui lui sont transmises, que nulle atteinte ne soit portée à la liberté d'aucune association.

Assassinat d'un curé et de sa servante

Un horrible assassinat vient d'être commis à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, petite commune de 550 habitants, située à 16 kilomètres de Montbrison.

Le curé de cette localité et sa servante ont été trouvés assassinés ce matin. Leurs cadavres étaient horriblement mutilés.

C'est vers 8 heures du matin qu'on a trouvé les corps du curé, l'abbé Lerderet, et de sa servante, Mlle Simatis.

Le sacristain, qui venait de sonner la messe, ne voyant pas venir le prêtre, après s'être étonné tout d'abord, fit bientôt part de ses inquiétudes à quelques paroissiens et leur demanda de l'accompagner jusqu'au presbytère. Ils partirent de compagnie et frappèrent bientôt à la porte.

N'obtenant pas de réponse, le sacristain escalada le mur de clôture, puis, appuyant une échelle contre la maison, parvint à regarder dans la chambre du premier étage d'où, par une fenêtre, s'échappait une épaisse fumée.

Il poussa les battants de la croisée et pénétra dans la pièce.

Le spectacle fut terrifiant.

Sur le lit, recouvert de paille à moitié consumée, il aperçut le cadavre du curé Lardéret, la tête pendante, ayant au front une horrible blessure semblant faite avec une hache, la figure tuméfiée et rouge de sang.

A côté, gisait le corps de la servante semblant avoir été tuée de la même façon.

Les malfaiteurs, que l'on ne connaît pas, ont escaladé le mur du jardin et ont ensuite pénétré dans l'habitation par une petite porte située derrière la maison et que l'on ne fermait jamais.

Le mobile du crime est le vol. Les assassins ont en effet emporté 100 francs en pièces d'or résultant d'une quête au profit d'une chapelle de la Vierge, des titres nominatifs au porteur, emprunt russe 1894, des titres nominatifs de la cité Rambaud-de-l'Enfant, des actions des Mines de la Loire et des Mines de Saint-Rambert.

Aucun étranger n'a été aperçu dans le pays.

Le parquet est resté à Sainte-Agathe, avec le Dr Rigaudon, qui pratiquera l'autopsie ce matin.

TRIBUNAUX

LES SCANDALES DE LA PRÉFECTURE DE LYON

M. Girerd, l'architecte de la préfecture impliqué dans l'affaire Meyer, au sujet de la construction de la caserne des gardiens de la paix, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation qui le renvoie devant la Cour d'assises.

POURSUITES CONTRE M. BARILLIER

Le procès intenté à M. Barillier, conseiller municipal de Paris, pour outrages par paroles au président de la République, vient être fixé au 4 décembre.

C'est devant le tribunal correctionnel de Havre, que M. Barillier est poursuivi.

Légalement, délit d'outrages par discours est justiciable de la Cour d'assises en vertu de la loi sur la presse.

Mais le parquet du Havre a estimé que les outrages au président, prononcés devant un représentant du gouvernement (commissaire de police) devaient être considérés comme outrages proférés devant le chef de l'Etat lui-même et dans l'exercice de ses fonctions, et a renvoyé devant le tribunal correctionnel.

M. Bonna, procureur de la République, occupera en personne le siège du ministère public. M. O. Peult, président du tribunal de première instance, dirigera très probablement les débats.

GUERRE ET MARINE

LE GÉNÉRAL DE FORSANZ

Le général de Forsanz, commandant la 4e brigade de cuirassiers, à Noyon, est remplacé dans ce commandement par le général de Witte.

L'*Officiel* n'indique aucun motif de ce changement et ne mentionne pas qu'un commandement nouveau ait été confié au général de Forsanz. Les journaux ennemis de l'armée nous donnent la clé de ce silence : le général est frappé pour l'ordre du jour dans lequel il disait ses regrets et ceux de tous les compagnons d'armes du colonel Ledochowski, du 9e cuirassiers, mis à la retraite d'office par le général André sans qu'aucune raison de cette mesure ait été donnée par notre singulier ministre de la Guerre.

A L'ÉCOLE DE SAUMUR

Le ministre de la Guerre vient de modifier le programme d'enseignement donné à Saumur aux vétérinaires stagiaires.

Le cadre des professeurs sera augmenté d'un vétérinaire en premier détaché d'un régiment et qui aura la direction de la maréchalerie. Il sera créé un emploi de brigadier maréchal en plus.

Des vétérinaires spécialistes pourront être envoyés à Saumur pour faire des conférences.

Les vétérinaires stagiaires en participeront plus aux opérations de classement des chevaux.

LES ÉCOLES A FEU

Les conditions dans lesquelles seront exécutées les écoles à feu de l'artillerie en 1903 sont ainsi fixées :

Les tirs auront lieu entre le 1er mai et les manœuvres d'automne. Chaque régiment disposera du champ de tir pendant vingt jours, chaque bataillon pendant vingt-cinq, chaque groupe isolé pendant quinze.

Les corps sont invités à faire usage, en outre, des champs de tir temporaires ou de circonstance, établis ou à établir en dehors des polygones habituels.

On organisera enfin, avec ou sans tir réel, des exercices d'application de service en campagne de plusieurs groupes de batteries, qui seront exécutées sous la direction du général de brigade.

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

D'intéressantes expériences de télégraphie sans fil ont lieu en ce moment à Lorient, sous la direction du capitaine Ferrier, du 1er génie, et avec le concours de soldats sérotiers et télégraphistes.

On a d'abord communiqué entre Belle-Isle et Port-Louis où un ballon captif avait été établi, à défaut de mât, pour recevoir les ondes hertziennes ; puis entre Belle-Isle et Lorient.

On cherche maintenant à communiquer de Lorient à Brest, en établissant les postes intermédiaires nécessaires.

UN DRAME AFRICAIN

Nous avons, d'après l'*Illustration*, raconté l'odyssée de ces trois Français qui, accusés d'avoir causé la mort d'un capitaine anglais en territoire anglais avaient pu gagner le territoire français, où ils furent arrêtés comme déserteurs.

Livrés aux Anglais à la suite d'un malentendu regrettable, nos compatriotes ont été jugés à Jebba (Niger), et condamnés à mort.

On annonce que M. Cambon, ambassadeur à Londres, a conféré, sur l'ordre de M. Delcassé, avec M. Landsdorf au sujet de cette affaire qui entre ainsi dans la voie diplomatique.

En attendant la solution, l'exécution des Français condamnés à mort est ajournée.

ŒUVRES DE MER

M. le vice-amiral Lafont, l'un des fondateurs de la Société des Œuvres de mer, vient de se démettre de ses fonctions de président du Conseil d'administration de cette Société, estimant que sa santé ne lui permet plus de s'en occuper avec toute l'activité qu'il y a consacrée dans le passé. Ce départ suscite d'unanimes regrets.

Conservant toute sa bienveillance à l'Œuvre l'amiral Lafont a consellié de proposer sa succession à M. le vice-amiral de la Jaille, désigné à tous les titres par sa haute situation et son dévouement aux œuvres. Les sollicitations de l'amiral Lafont, jointes à celles des membres du Conseil, ont décidé l'amiral de la Jaille à accepter cette présidence, à laquelle il a été élu par acclamation.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE DE TOULON

Dépêche de notre correspondant particulier :

Toulon, 25 novembre.

Samedi, journée aussi belle que les précédentes. La messe a été célébrée par Mgr Arnaud.

Mgr Petit a prononcé une allocution sur la paix sociale.

A la séance du matin, MM. de Casteras et de Boisgelin ont parlé sur les Syndicats agricoles et l'œuvre des campagnes.

Dans la séance de l'après-midi, rapport de M. Balles sur les mutualités scolaires toulonnaises. Ont pris part aux débats, Mgr Petit, MM. Léon Bergasse et Gonin.

Conférence aux dames, par Mgr Petit, sur l'œuvre du dimanche.

Dans la séance du soir, rapport de M. Julien, sur le Syndicat agricole ; de M. Durand, sur les caisses rurales ; de M. l'abbé Gayraud, sur l'œuvre des cercles catholiques.

Dimanche matin, messe dite par Mgr Arnaud ; très nombreuses communions d'ouvriers ; allocution de M. le vicaire général Touze, sur la régénération sociale par les cercles ouvriers.

A 10 heures, proclamation de prix pour les cercles d'études sociales.

A 4 heures, vêpres à la cathédrale où nous avons entendu un éloquent sermon de M. l'abbé Gayraud sur la solution du problème social par le christianisme ; procession de 400 ouvriers avec leurs bannières des cercles.

Affluence considérable, grand enthousiasme, splendide manifestation de foi ; dernière et touchante allocution de Mgr Arnaud, impression profonde. P.

M. BRUNETIÈRE A TOULON

Pressentipar le Comité organisateur de l'Assemblée régionale des cercles catholiques d'ouvriers pour venir prononcer le discours de clôture, l'éminent académicien avait répondu dans les termes les plus explicites par le regret de ne pouvoir, à ce moment-là, se rendre à l'invitation de ses compatriotes, et il exprimait le désir que l'occasion de parler à Toulon lui fût fournie dans une autre circonstance. Il donne, dans une lettre à Mgr Arnaud, l'époque où il doit se rendre à Cannes et à Nice pour y parler en faveur du « Monument de Bossuet », c'est-à-dire la fin du mois de mars.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

A Vitré, M. l'abbé Bardou, aumônier des religieuses Augustines, 51 ans. — A Beauvais, Mme Bouquet, 75 ans ; elle fit partie du premier pèlerinage de Pontlevoy à Jérusalem. — Mme Joséphine d'Hattecourt, à Arras, le 23 novembre, à 85 ans. — Mme Vve Savoye, à Troyes. — M. l'abbé Neury, chanoine honoraire de Nancy, à Saint-Firmin (Meurthe-et-Moselle), le 16 novembre. Il fut pèlerin de Jérusalem en 1882 ; le prêtre consolateur de la Bienfaisance. — Mme Françoise Blanc, de Neuville, à Signols, 94 ans. Elle était signataire de l'adresse des ménagères au Saint-Père.

Sœur Saint-Maxaire, des Sœurs de Sainte-Anne, à Ruac (Indre), où elle fut pendant vingt-six ans supérieure de l'hospice.

DOUX CŒUR DE MARIE SOYEZ NOS SALUT

(100 jours d'indulgence)

MARIAGE

Otrecommande aux prières le mariage prochain de M. de Cavarville, fils de l'amiral, lieutenant au 22e hussards, à Dijon, avec Mlle Germaine de Farcon du Chesne, qui sera célébré jeudi 26 novembre, à la chapelle du château du Chesne. Le père de la fiancée fut sauve pontifical.

« LES CONTEMPORAINS »

Un pape populaire, s'il en est, c'est celui de Parmentier. La pommes de terre, longtemps méprisée, est devenue pour beaucoup un aliment des plus connus. Parmentier mourut membre de l'Institut, laissant le souvenir d'un chimiste distingué et d'un grand homme de bien.

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8°, 0 fr. 10 ; un an, 6 francs. Pour les abonnés du *Pèlerin*, 3 fr. 60. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

A LIRE

A l'occasion de l'Avent et des longues veillées, nous recommandons aux prêtres :

Le prêtre dans le ministère de la prédication, par le R. P. BERTHIER. Un vol. in-8° de 980 pages. Broché, 9 francs, port, 1 fr. 15. Relié demi-basane, 10 francs, port, 1 fr. 20.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cet ouvrage si substantiel et si pratique. On y trouve tous les prônes, sermons, panégyriques et allocutions dont on a besoin. Plus de 19 000 prônes ont déjà su livre. Ceux qui ne l'ont pas n'auront pas à regretter l'acquisition qu'ils en feront.

Le Sacerdoce, son excellence, ses obligations, ses droits, ses prérogatives, par le même auteur. Un vol. in-12 de 350 pages. Broché, 2 francs, port, 0 fr. 60.

Ce livre, fruit d'une longue expérience et de sérieuses études, abonde en détails pratiques. C'est le véritable manuel des prêtres et des séminaristes.

5, RUE BAYARD, PARIS VIIIe.

Le journal d'un solitaire

— Malheureusement, dis-je interrogeant mon vieux guide, il m'est impossible de mettre les noms sur ces figures.

— Pardon, Monsieur, vous trouverez la liste dans les papiers de Mademoiselle avec tous les détails.

— Mais la chanoinesse?

— Ah! Monsieur veut dire la religieuse; dans la chambre de Mademoiselle, je vais vous la montrer.

Guichaoua avait plutôt l'air d'être le propriétaire que moi, car il me fallut admirer divers objets parfaitement insignifiants, sauf une grosse pendule de cuivre doré, du plus bel Empire, représentant un Thémistocle ou un Aristide.

— Le « salon à manger » maintenant fit le vieux domestique.

Pièce aussi grande que le salon, large table de chêne, au fond un énorme bahut de chêne avec des sculptures dites « au compas ». Une armoire géante en chêne aussi. Deux fauteuils Louis XIII de chaque côté de la cheminée, plus grande encore que celle du salon, en bois sculpté avec l'écusson des Kerbenz. Deux portraits seulement homme et femme, costume Empire.

— Le père et la mère de Mademoiselle expliqua Guichaoua. Par conséquent l'arrière-grand-père et l'arrière-grand'mère de Monsieur.

— Les avez-vous connus?

— Un peu puisque j'ai plus de soixante-quinze ans maintenant. M. de Kerbenz, la crème des hommes. Madame moins facile.

Il a peut-être raison ce vieux. Avec son menton carré, ses yeux gris enfoncés sous d'épais sourcils, son nez busqué, mon aïeule ne paraît guère commode. Son mari, au contraire, un peu gros blond, l'air jovial, les lèvres épaisses, a une mine de bon vivant.

Nous poursuivîmes cette visite par la cuisine, où je vis une cheminée à rôtir un bœuf et une collection de cuivres étincelants. La quatrième pièce servait d'office, et le vieux Guichaoua ne me fit grâce d'aucune armoire. Que de choses de toutes sortes!

J'insistai pour voir la chambre où était le portrait de la « religieuse ». Mon vieux cicérone comprit mon impatience, et nous gravîmes l'escalier large à monter quatre de front avec une rampe de fer forgée. Enfin, nous entrâmes dans la chambre de ma tante.

La première chose qui me frappa fut naturellement le fameux portrait. Je faillis jeter un cri de terreur. Je devins certainement pâle, car je dus m'appuyer à un meuble. Eh oui! ma tante n'avait point exagéré. C'étaient les grands yeux de pervenche, le front élevé, le nez droit, la petite bouche de ma pauvre fiancée Marie Fagin, avec son air doux et sérieux. La chanoinesse Yolande de Kerbenz et la modiste Marie Fagin semblaient deux sœurs jumelles, sauf la différence des costumes. Le vieux domestique m'examinait avec inquiétude. Mais par un effort de volonté, je repris un air impassible, et Pierre, par discrétion, ne m'adressa aucune question. La chambre de ma tante était de la taille du salon. Depuis sa mort, tous les meubles et les objets à son usage avaient été remis dans la place qu'ils occupaient de son vivant. On aurait dit qu'elle venait de la quitter à l'instant. Le mobilier est simple, beaucoup de livres de piété, des images pieuses, de grands chapelets pendus au mur. Vis-à-vis la chanoinesse, son portrait. Je cherche dans mes plus lointains souvenirs d'enfance, mais je ne trouve rien. Elle est plutôt laide, mais d'une laideur spirituelle. Les traits sont lourds, dure, le regard impérieux, la bouche volontaire.

Décidément, ce ne va pas cette visite dans cette grande maison, aux meubles faits pour des géants jusqu'aux plafonds aux grosses poutres en saillie. Ces deux portraits, par une bizarrerie de la destinée, me rappel